



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Conforme au Règlement CE 1907/2006 (REACH)**

**CHAUPLUS**

Date de révision : 05-2017

Date de version précédente : version initiale

**Famille : AMENDEMENT MINERAL BASIQUE MIXTE**

---

**Section 1- Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise**

---

**1.1 Identificateur du produit**

Nom Commercial : **CHAUPLUS - JARDOR**

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Amendement pour l'agriculture pour les jardins et pour les potagers.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fournisseur : FERTEMIS Parcs et Jardins  
1, rue Neuve  
27430 SAINT ETIENNE DU VAUVRAY  
☎ 02 32 59 90 96  
Fax : 02 32 61 08 79  
hse@fertemis.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence** : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24 – 7/7)  
Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

---

**Section 2 – Identification des dangers**

---

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP) : non classé  
Classification selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD) : non classé  
Information concernant des dangers particuliers pour les personnes et l'environnement :  
Aucun danger n'est particulièrement mentionné. Merci de bien prendre note des informations données dans cette fiche de données.  
Selon les lois et réglementations européennes en vigueur ce produit n'est pas dangereux et non toxique (selon les données disponibles).

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Classification selon le règlement 1272/2008 (CLP) : non concerné  
Classification selon les directives CE 67/548 (DSD) et CE 1999/45 (DPD) : non concerné

**2.3 Autres dangers**

Substance PTB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicables



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Conforme au Règlement CE 1907/2006 (REACH)**

**CHAUPLUS**

---

Substance vPvB selon le règlement CE 1907/2006, annexe XIII : non applicables  
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : non disponible

---

### **Section 3 – Composition/Information sur les composants**

---

#### **3.1 Substance** **Sans objet**

#### **3.2 Mélange**

##### Caractéristiques chimiques

Engrais résultant de mélange de composés minéraux

##### Principaux constituants

carbonate de calcium : n° de CAS 1317-65-3

Lignosulfonate de calcium : n° de CAS 8061-52-7

Carbonate de magnésium : n° de CAS 7757-69-9

Numéro EINECS :

207-469-9

231-817-2

Mélange non classé : aucun composant n'est présent dans une concentration individuelle supérieure ou égale à 1% pour les substances classées dangereuses ou ayant une valeur limite d'exposition ou 0,1% pour les substances persistantes, bio accumulatives, toxiques, vPvB, BPT ou sur la liste art.59 § 1 CLP.

---

### **Section 4 – Premiers secours**

---

#### **4.1 Description des premiers secours**

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Consulter un médecin si une irritation apparaît ou si les symptômes persistent.

Inhalation

Transporter la victime à l'extérieur de la zone et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Si des symptômes respiratoires apparaissent consulter un médecin.

Contact avec la peau

Rincer la peau à grande eau et au savon.

Consulter un médecin si une irritation apparaît.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau et boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés**



Pas d'autre information pertinente disponible.

#### **4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

---

### **Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie**

---

Ce produit n'est pas combustible et n'alimente aucune combustion.

#### **5.1 Moyens d'extinction**

Utiliser des méthodes d'extinction qui soient compatibles avec l'environnement.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autre information pertinente disponible.

#### **Conseil aux pompiers**

Equipements de protection spéciaux : ne pas pénétrer dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

---

### **Section 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

#### **6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Mettre des équipements de protection avant toute intervention (consulter la section 8 pour les équipements appropriés)

Eviter la production de poussières : assurer une ventilation adéquate.

Utiliser un équipement de respiration autonome contre les effets des fumées, poussières, aérosols.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Aucune mesure particulière

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Petit déversement accidentel

Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Recyclage possible sinon élimination par une entreprise autorisée de collecte de déchets dangereux.

##### Grand déversement accidentel

Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau ou les zones confinées. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Recyclage possible sinon élimination par une entreprise autorisée de collecte de déchets dangereux.

#### **6.4 Référence à d'autres actions**

Voir section 7 pour des informations sur une manutention en sécurité

Voir section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés

Voir section 13 pour l'élimination des déchets

---

---

## Section 7 – Manipulation et stockage

---

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières. Eviter la formation de poussières. Toute accumulation de poussière doit être régulièrement enlevée.

Mettre un équipement de protection individuel approprié (voir paragraphe 8)

Eviter le contact avec les yeux et avec la peau

Conseils d'hygiène professionnelle en général :

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre.

Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans les conteneurs d'origine. En cas de transfert nécessaire, impérativement étiqueter le nouveau conteneur (matériaux adaptés : polypropylène ou polyéthylène).

Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.

Pour le vrac, prévoir une ventilation adéquate pour éviter l'accumulation de poussières.

Stocker dans un endroit sec et frais et à température ambiante avec une ventilation suffisante.

Ne pas stocker à côté d'acides et de la nourriture.

### 7.3 Utilisation finale particulière

Pas d'autre information pertinente disponible

---

## Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

---

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Respecter les limites professionnelles d'exposition à la poussière.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque adéquat (filtre anti poussière P2 conforme à la norme EN 143)



Protection des mains

Port de gants en cas de contact prolongé ou répété conseillé (gants résistants aux produits chimiques conformes à la norme EN 374)



**Protection des yeux**

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale (conforme à la norme EN 166) pour éviter tout risque de projection dans les yeux.



**Protection de la peau**

Prévoir une protection de la peau adaptée à l'usage du produit



**Mesures d'hygiène industrielle**

Ne pas manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer avant réutilisation.

---

**Section 9 – Propriétés physiques et chimiques**

---

**9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	granulé solide
Couleur :	blanc à marron clair
Odeur :	malté
pH (solution aqueuse à 10g/100ml)	8,5 – 9,5
point de fusion	non disponible
point d'ébullition	non applicable
point éclair	non applicable
taux d'évaporation	non applicable
inflammabilité (solide, gaz)	le produit est inflammable
auto inflammabilité	le produit n'est pas auto inflammable
danger d'explosion	le produit ne présente aucun danger d'explosion
pression de vapeur	non disponible
densité de vapeur relative	non disponible
solubilité dans l'eau	partiellement soluble
coefficient de partage n-octanol/eau	non disponible
masse volumique à 20°C	1,74 g/cm <sup>3</sup>
température d'auto inflammation	non disponible
point de décomposition	non disponible
viscosité	non applicable
propriétés comburantes	non comburant

**9.2 Autres informations**

Aucune information additionnelle

---

**Section 10 – Stabilité et réactivité**

### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans des conditions normales de stockage et d'utilisation  
La décomposition commencera à 900°C produisant du CaO et du CO<sub>2</sub>

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues

### 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autre information pertinente disponible

### 10.5 Matières à éviter

les acides

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Peut réagir avec des acides en formant du dioxyde de carbone qui déplace l'oxygène (danger d'asphyxie)

En cas d'incendie voir paragraphe 5.

---

## Section 11 – Informations toxicologiques

---

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 qui sont à considérer pour la classification :

1317-65-3 Carbonate de calcium

LD50 oral > 5000 mg/kg (rat)

Effet d'irritation primaire :

sur la peau : pas d'irritation, mais une légère irritation ou rougeur est possible après un contact physique long et répété

sur les yeux : l'irritation des yeux est possible après une exposition à la poussière

sensibilisation : pas d'effet sensible connu

#### Toxicité chronique

Les composants principaux de ce mélange ne sont pas classés selon le règlement CLP dans sa dernière version.

STOT exposition simple : pas de classement

STOT exposition répétée : pas de classement

---

## Section 12 – Informations écologiques

---

### 12.1 Toxicité

#### Ecotoxicité aquatique

1317-65-3 Carbonate de calcium

LC50 / 48h > 1000 mg/l Daphnia Magna

---



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Conforme au Règlement CE 1907/2006 (REACH)**

**CHAUPLUS**

---

LC50 / 72h > 200 mg/l Algae  
LC50 / 96h > 10 000 mg/l poisson

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autre information pertinente disponible

**12.3 Potentiel de bio accumulation**

Pas d'autre information pertinente disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autre information pertinente disponible

Effets écotoxiques

Le carbonate de calcium dans son état solide et dissous est un composant de la géosphère. Un impact négatif sur l'environnement n'est pas prévu.

Cependant, des concentrations de carbonate de calcium peuvent avoir des effets contraires sur les organismes marins (perturbation de la microflore et de la microfaune) à leur contact avec la surface de l'eau.

**12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de ce mélange n'étant pas organiques, aucune évaluation PTB et vPvB n'a été réalisée. Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'effet néfaste imprévu sur l'eau selon le VwVwS (règlement Allemand) appendix 1 du 27/7/2005. Suivre les instructions d'utilisation du fabricant.

---

**Section 13 – Considérations relatives à l'élimination**

---

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Elimination des déchets du produit

Les restes non utilisés doivent être considérés comme des déchets dangereux. Faire éliminer conformément à la réglementation déchets par un collecteur agréé déchets dangereux. Ce produit est utilisé en agriculture. Avant son élimination vérifier la possibilité d'une utilisation en agriculture.

Emballages

Faire éliminer conformément à la réglementation par un collecteur agréé ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit. Ceux qui ne peuvent pas être nettoyés doivent être éliminés de la même façon que le produit.

---

**SECTION 14 – Informations relatives au transport**

---

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport par rail (RID), route (ADR), par voie fluviale (ADN), par voie maritime (OMI/IMDG) et par voie aérienne (OACI/IATA).

**14.1 n° ONU :** sans objet

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies :** sans objet

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport :** sans objet

**14.4 Groupe d'emballage :** sans objet

**14.5 Dangers pour l'environnement :** sans objet

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :** sans objet

---



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Conforme au Règlement CE 1907/2006 (REACH)

CHAUPLUS

### 14.7 Informations complémentaires :

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : sans objet

## SECTION 15 – Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité

La fiche de données de sécurité de ce produit non classé dangereux n'est pas obligatoire selon l'article 31 du règlement REACH.

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée par le fabricant de la substance.

## SECTION 16 – Autres informations

#### \* Révisions :

05.2015 : suppression des références aux directives CE 67/548 (Directive Substances Dangereuses) et CE 99/45 (Directive Préparations Dangereuses) abrogées au 1<sup>er</sup> juin 2015.

#### \* Principales sources de données :

Fiches de données de sécurité des fournisseurs de matières premières.

#### \* Classification et procédures utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :

Sans objet.

#### \* Abréviations et Acronymes :

*CLP : Classification, Labelling, Packing*

*GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals*

*EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances*

*CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)*

*ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)*

*RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)*

*IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods*

*IATA: International Air Transport Association*

*LOEL : Lowest Observed Adverse Effect Level*

*NOAEL : No Observed Adverse Effect Level*

*CL50: Concentration létale, 50 %*

*CE50: Concentration efficace médiane*

#### \* Décharge de responsabilité :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies et mises à jour par le fabricant.

Elle complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas.

Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Fin du document